



ADHESION-INSCRIPTION

2024-2025



RENSEIGNEMENTS ADHERENT

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES – si renouvellement sans changement, remplir uniquement les parties grisées

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE POSTALE COMPLETE :
CODE POSTAL : VILLE :

TEL : MAIL :

Si adhérent mineur, mentionner nom, email et téléphone de chaque parent.

PARENT : TEL : MAIL :

PARENT : TEL : MAIL :

L'adresse e-mail est nécessaire pour vous communiquer des informations générales de la MJC (événement, spectacle, expos...)

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (nom et téléphone)

NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT

DROIT A L'IMAGE : OUI NON

Autorisation parentale : Le représentant légal de l'adhérent mineur déclare :

*L'autoriser à partir seul après son activité OUI NON

*Autoriser la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident OUI NON

RENSEIGNEMENTS ACTIVITES

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) / JOUR <i>Se référer à la plaquette d'activités disponible sur le site internet</i>	HORAIRE	ACTIVITE NECESSITANT UN CERTIFICAT MEDICAL : OUI / NON <i>Se référer à la liste disponible sur le site internet</i>	MONTANT COTISATION ANNUELLE <i>Se référer à la grille tarifaire disponible sur le site internet</i>
MONTANT TOTAL COTISATION(S)			

AUTRES ADHERENTS DE LA FAMILLE

NOM	PRENOM	SEXE F/M	DATE DE NAISSANCE

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités de la MJC de Villefranche de Lauragais.
Elle est payante et renouvelable tous les ans en Septembre.

MONTANT DE L'ADHESION ANNUELLE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025
(L'adhésion n'est pas remboursable)

ADULTE : 16 €
 MINEUR : 13 €
 FAMILLE (à partir de 3 personnes) : **29 €**

PAYABLE PAR CHEQUE ou ESPECES **pas de prélèvement, pas de chèques vacances**

La carte d'adhérent à la MJC, justificatif de mon adhésion, peut être remise sur demande.

PAIEMENT DE L'INSCRIPTION AUX ACTIVITES (séparé du paiement de l'adhésion)

Une facture sera établie sur demande par e-mail exclusivement, elle sera envoyée à partir de novembre.

Tarif Villefranchois (Justificatif de domicile) : OUI

☞ Les éventuelles réductions (3^{ème} activité / bénéficiaire RSA) seront appliquées à l'automne, sous forme de remboursement

TOTAL COTISATION(S) :€	
Total Espèces€	
Total Chèques vacances€	
Total Chèque (s) :€	=> <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 3 fois <input type="checkbox"/> 9 fois
Total Prélèvements automatiques :€	=> <input type="checkbox"/> 3 fois <input type="checkbox"/> 9 fois

Remplir la fiche SEPA disponible sur le site internet. Joindre un RIB ou IBAN

Pour les paiements en 3x ou 9x, se référer à la grille tarifaire svp PAS DE CENTIMES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion à la MJC. Toutes ces informations resteront strictement confidentielles.
Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données personnelles vous concernant.
Pour l'exercer, il convient de vous adresser au secrétariat de l'association aux horaires d'ouverture.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal (si adhérent mineur)
A faire précéder de la mention écrite « **lu et approuvé** »

A Villefranche, le

L'adhésion comprend : Une assurance apportant des garanties supplémentaires pendant votre activité au sein de la MJC - Une participation aux frais généraux de la MJC partagée par tous les adhérents - Un soutien à un réseau MJC départemental, régional et national

REGLEMENT INTERIEUR et CONDITIONS GENERALES

La MJC de Villefranche de Lauragais est une association loi 1901. Elle est ouverte à toute personne qui souhaite devenir adhérente. Etre adhérent c'est manifester son plein consentement aux statuts et à la charte de la MJC, c'est aussi participer à travers une cotisation qui contribue au fonctionnement de l'association. Les activités fonctionnent avec des animateurs qualifiés.

Notre objectif est donc d'assurer :

La pérennité de l'emploi des animateurs, la continuité des cours pendant toute l'année, l'équilibre des finances de la MJC qui implique l'autofinancement de chaque activité.

Chaque cours doit avoir un minimum d'adhérents requis pour son fonctionnement ; en deçà, la MJC se réserve le droit, au plus tard aux vacances de Toussaint, d'annuler le cours.

ADHESION ET COTISATION

L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire pour participer à toute activité de la M.J.C. Elle est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Les activités se déroulent en période scolaire, sur une durée de 32 semaines.

Lors de l'inscription à une activité vous devez donc vous acquitter, avant de commencer l'activité :

- * de l'adhésion annuelle non remboursable, sauf en cas d'abandon après la 1^{ère} séance.
- * de la cotisation annuelle de l'activité dans sa totalité (avec la possibilité de la fractionner en 3 trimestres ou 9 mois).

INSCRIPTION

L'inscription se fait avant le premier cours au secrétariat de la MJC.

L'encaissement de la cotisation (la totalité, le 1^{er} trimestre ou le 1^{er} mois) ainsi que celui de l'adhésion sera fait dès le 2^{ème} cours. **Cela vous permet d'avoir un cours d'essai qui, sans cette inscription, ne sera pas possible.**

Un abandon après la 1^{ère} séance et avant la suivante, donnera lieu à la restitution de votre dossier complet (*adhésion et inscription*). Cette séance fait office de cours d'essai.

Réduction : une réduction de **10%** est accordée pour l'inscription à partir d'une **3ème activité** (la moins chère, sauf activités musicales). Pour les bénéficiaires du RSA se rapprocher du secrétariat. **La réduction sera appliquée à l'automne, sous forme de remboursement.**

Documents nécessaires à l'inscription :

- * Fiche d'adhésion/inscription remplie
- * Justificatif de domicile (*si Villefranchois*)
- * Certificat médical ou décharge (*si activité corporelle*)
- * Règlements adhésion et inscriptions SEPARES
- * Echancier de prélèvements (*si prélèvements*)
- * RIB/IBAN (*si prélèvements*)

REGLEMENT INTERIEUR et CONDITIONS GENERALES

La MJC de Villefranche de Lauragais est une association loi 1901. Elle est ouverte à toute personne qui souhaite devenir adhérente. Etre adhérent c'est manifester son plein consentement aux statuts et à la charte de la MJC, c'est aussi participer à travers une cotisation qui contribue au fonctionnement de l'association. Les activités fonctionnent avec des animateurs qualifiés.

Notre objectif est donc d'assurer :

La pérennité de l'emploi des animateurs, la continuité des cours pendant toute l'année, l'équilibre des finances de la MJC qui implique l'autofinancement de chaque activité.

Chaque cours doit avoir un minimum d'adhérents requis pour son fonctionnement ; en deçà, la MJC se réserve le droit, au plus tard aux vacances de Toussaint, d'annuler le cours.

ADHESION ET COTISATION

L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire pour participer à toute activité de la M.J.C. Elle est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Les activités se déroulent en période scolaire, sur une durée de 32 semaines.

Lors de l'inscription à une activité vous devez donc vous acquitter, avant de commencer l'activité :

- * de l'adhésion annuelle non remboursable, sauf en cas d'abandon après la 1^{ère} séance.
- * de la cotisation annuelle de l'activité dans sa totalité (avec la possibilité de la fractionner en 3 trimestres ou 9 mois).

INSCRIPTION

L'inscription se fait avant le premier cours au secrétariat de la MJC.

L'encaissement de la cotisation (la totalité, le 1^{er} trimestre ou le 1^{er} mois) ainsi que celui de l'adhésion sera fait dès le 2^{ème} cours. **Cela vous permet d'avoir un cours d'essai qui, sans cette inscription, ne sera pas possible.**

Un abandon après la 1^{ère} séance et avant la suivante, donnera lieu à la restitution de votre dossier complet (*adhésion et inscription*). Cette séance fait office de cours d'essai.

Réduction : une réduction de **10%** est accordée pour l'inscription à partir d'une **3ème activité** (la moins chère, sauf activités musicales). Pour les bénéficiaires du RSA se rapprocher du secrétariat. **La réduction sera appliquée à l'automne, sous forme de remboursement.**

Documents nécessaires à l'inscription :

- * Fiche d'adhésion/inscription remplie
- * Justificatif de domicile (*si Villefranchois*)
- * Certificat médical ou décharge (*si activité corporelle*)
- * Règlements adhésion et inscriptions SEPARES
- * Echancier de prélèvements (*si prélèvements*)
- * RIB/IBAN (*si prélèvements*)

FONCTIONNEMENT

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
Des spectacles de fin d'année sont organisés en juin. Ils pourront donner lieu à l'achat d'un costume et à des frais d'entrée pour le gala de danse (adultes)
La MJC ne peut être rendue responsable des pertes, des vols et des dégradations.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Les formalités sont identiques à une inscription en début d'année.
Le tarif de l'adhésion est inchangé.
A compter du mois de novembre seulement, le tarif de l'inscription à l'activité sera calculé au prorata du nombre de semaines de participation à l'activité.

ARRET EN COURS D'ANNEE

A partir de la 2^{ème} séance, seuls les arrêts liés à une cause médicale (pour une durée minimale de 4 cours) ou à un déménagement feront l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, il sera appliqué des frais de gestion d'un montant de 15€. En cas de simple suspension pour cause médicale (pour une durée minimale de 4 cours), il ne sera pas appliqué de frais de gestion.

Les modalités d'abandon sont les suivantes :

- * La date retenue est celle de la **notification écrite** à la MJC (mail ou courrier).
 - * Présentation d'un justificatif (fin de bail ou acte de vente pour le déménagement et certificat médical pour la maladie).
- Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de semaines d'absence à partir de la date de la notification.

IMPAYES

La régularisation d'un impayé devra être faite **dans un délai d'un mois maximum**. Dans le cas contraire, il entraînera l'arrêt de la participation à l'activité.
Tout impayé, dans le cas d'un prélèvement, entraînera la facturation de frais pour un montant de 18€90 par échéance.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement des activités, et m'engage à participer ou faire participer mon enfant aux cours et aux manifestations (Fête de fin d'année) pour toute la période de **septembre à juin**.

**Vous venez d'adhérer à une association, entièrement administrée par des bénévoles.
Elle vit pour vous mais aussi grâce à vous.
Il y a de nombreuses manières de donner un peu de son temps, venez nous voir pour en parler.**

Fait à, le
Signature

FONCTIONNEMENT

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
Des spectacles de fin d'année sont organisés en juin. Ils pourront donner lieu à l'achat d'un costume et à des frais d'entrée pour le gala de danse (adultes)
La MJC ne peut être rendue responsable des pertes, des vols et des dégradations.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Les formalités sont identiques à une inscription en début d'année.
Le tarif de l'adhésion est inchangé.
A compter du mois de novembre seulement, le tarif de l'inscription à l'activité sera calculé au prorata du nombre de semaines de participation à l'activité.

ARRET EN COURS D'ANNEE

A partir de la 2^{ème} séance, seuls les arrêts liés à une cause médicale (pour une durée minimale de 4 cours) ou à un déménagement feront l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, il sera appliqué des frais de gestion d'un montant de 15€. En cas de simple suspension pour cause médicale (pour une durée minimale de 4 cours), il ne sera pas appliqué de frais de gestion.

Les modalités d'abandon sont les suivantes :

- * La date retenue est celle de la **notification écrite** à la MJC (mail ou courrier).
 - * Présentation d'un justificatif (fin de bail ou acte de vente pour le déménagement et certificat médical pour la maladie).
- Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de semaines d'absence à partir de la date de la notification.

IMPAYES

La régularisation d'un impayé devra être faite **dans un délai d'un mois maximum**. Dans le cas contraire, il entraînera l'arrêt de la participation à l'activité.
Tout impayé, dans le cas d'un prélèvement, entraînera la facturation de frais pour un montant de 18€90 par échéance.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement des activités, et m'engage à participer ou faire participer mon enfant aux cours et aux manifestations (Fête de fin d'année) pour toute la période de **septembre à juin**.

**Vous venez d'adhérer à une association, entièrement administrée par des bénévoles.
Elle vit pour vous mais aussi grâce à vous.
Il y a de nombreuses manières de donner un peu de son temps, venez nous voir pour en parler.**

Fait à, le
Signature



**DECHARGE EN CAS D'ABSENCE DE CERTIFICAT MEDICAL POUR UNE ACTIVITE PHYSIQUE
PRATIQUEE AU SEIN DE LA MJC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS**

Nom, prénom de l'adhérent ¹ :

Activité(s) physique(s) concernée(s) :

Je soussigné(e) confirme mon inscription ou l'inscription de mon enfant à une ou plusieurs activité(s) physique(s) de la MJC Villefranche de Lauragais pour la saison 2024-2025 et, en raison de l'absence de certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, je certifie que :

1. Je suis / mon enfant est en bonne condition physique et que je/il/elle ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, que je n'ai / il/elle n'a jamais eu de problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour,
2. Aucun médecin, infirmier ou entraîneur n'a déconseillé la pratique de cette activité,
3. Je reconnais la nature des activités auxquelles je m'inscris / j'inscris mon enfant et suis conscient(e) des risques encourus.

Adresse :

Date :

Signature

¹ Remplir une décharge par adhérent.

ICS N°FR06ZZZ831D47

ECHEANCIER PRELEVEMENTS COTISATIONS

NOM(S) ET PRENOM(S) ADHERENT(S) :

ACTIVITE(S):

Si plusieurs activités, ne fournir qu'un échéancier.

Possibilité de paiement de la cotisation annuelle en 3 fois (octobre, janvier, avril) ou mensuel.

DATE DE PRELEVEMENT	MONTANT
10 octobre 2024	
10 novembre 2024	
10 décembre 2024	
10 janvier 2025	
10 février 2025	
10 mars 2025	
10 avril 2025	
10 mai 2025	
10 juin 2025	
TOTAL	

RUM : MJC

SIGNATURE POUR ACCORD

NOM ET PRENOM :

Date et Signature :

EXEMPLAIRE A RETOURNER A LA MJC. Attention, pour toute nouvelle mise en place de prélèvement ou changement de banque, ne pas oublier de fournir le MANDAT et l'IBAN.

ICS N°FR06ZZZ831D47

ECHEANCIER PRELEVEMENTS COTISATIONS

NOM(S) ET PRENOM(S) ADHERENT(S) :

ACTIVITE(S):

Si plusieurs activités, ne fournir qu'un échéancier.

Possibilité de paiement de la cotisation annuelle en 3 fois (octobre, janvier, avril) ou mensuel.

DATE DE PRELEVEMENT	MONTANT
10 octobre 2024	
10 novembre 2024	
10 décembre 2024	
10 janvier 2025	
10 février 2025	
10 mars 2025	
10 avril 2025	
10 mai 2025	
10 juin 2025	
TOTAL	


RUM : MJC

SIGNATURE POUR ACCORD

NOM ET PRENOM :

Date et Signature :

Mandat de prélèvement européen SEPA

RUM	Cadre réservé à la MJC MANDAT de Prélèvement SEPA	
	F R 0 6 Z Z Z 8 3 1 D 4 7	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Tous les champs sont obligatoires

IDENTIFICATION DU DEBITEUR

Nom /Prénoms (majuscule) : _____

Adresse postale complète : _____

Code postal |_|_|_|_| Ville : _____

Pays : _____

Numéro de compte (IBAN) :

Code BIC de votre banque :

NOM DU CREANCIER : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

I.C.S. : F R 0 6 Z Z Z 8 3 1 D 4 7

Adresse : **132 RUE DE LA REPUBLIQUE**
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
FRANCE

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif : Paiement ponctuel :

Signé à : _____ Date : ___/___/_____

Signature(s) dans le cadre ci-dessous :

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

MJC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier